



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 12/07/2021

COMMUNIQUÉ PRESSE

Les risques majeurs en Creuse

La Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, réunit aujourd'hui lundi 12 juillet 2021, la commission départementale des risques naturels majeurs pour lui présenter la version actualisée du **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**, dont la précédente version datait de 2012.

Les risques recensés dans notre département sont les suivants : radon, séisme, inondation, évènements météorologiques, transport de matières dangereuses mais aussi feu de forêt, rupture de barrage ou encore pollution des sols et risque minier.

Qu'ils soient qualifiés de naturels ou technologiques, les risques peuvent et doivent être prévenus à condition de les connaître. **Le dossier départemental des risques majeurs propose donc l'accès aux informations permettant d'acquérir les réflexes essentiels et les clés pour une bonne politique de prévention.**

Ce document doit servir de référence aux collectivités locales et plus particulièrement aux maires des communes du département. Ils sont tenus de relayer ces informations auprès de leurs administrés à travers le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

L'information préventive des populations sur les risques majeurs, instituée par le Code de l'environnement, a vocation à responsabiliser le citoyen de manière à le rendre moins vulnérable en lui permettant d'adopter les comportements essentiels en cas d'exposition aux risques concernés.

En effet, la loi fixe un objectif simple et clair : *« les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles »*.

Le dossier départemental des risques majeurs 2021 a été élaboré avec le concours des services de l'État. Il est consultable sur le site de la préfecture de la Creuse <https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/Les-risques-majeurs/Le-Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-D.D.R.M> mais aussi en préfecture, en sous-préfecture, à la direction départementale des territoires ainsi que dans l'ensemble des mairies de la Creuse.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse